

L'ajournement

ontariens qui craignent de voir leurs marchés envahis par des produits américains.

Vous savez, monsieur le Président, la protection aux frontières suscite donc une grande résistance au Canada et au Québec, puisqu'elle comprend également l'article XI du GATT qui interdit les quotas à l'importation sauf en cas d'exception.

Le gouvernement canadien n'a ménagé aucun effort pour faire comprendre et accepter sa position. Le Canada exige toujours la clarification et le renforcement de l'article XI du GATT. La ratification des nouveaux accords du GATT sur la libéralisation des exportations agricoles, tel que ce fut proposé par M. Dunkel, ouvrirait des possibilités intéressantes pour les producteurs de céréales, pour les éleveurs dans le domaine de la viande rouge, ainsi que pour les transformateurs de produits agro-alimentaires au Canada. Il n'en serait pas de même pour les secteurs du lait, des oeufs et de la volaille.

Il semblerait toutefois vouloir se dégager, depuis un certain temps, une ouverture qui est favorable au maintien des offices de commercialisation des produits agricoles au Canada. Le président de la Commission des communautés européennes, M. Jacques Delors, mentionnait dernièrement qu'il vaut mieux un accord global à 90 p. 100 que pas d'accord du tout. Monsieur le Président, dans les 10 p. 100, il pourrait y avoir le cas canadien et il pourrait y en avoir d'autres.

Devant l'importance du maintien de nos offices de commercialisation, est-ce qu'il n'y aurait pas lieu, monsieur le Président, de négocier avec des pays comme les États-Unis ou le Japon, par exemple, qui ont également mis en place des mesures protectionnistes sur certains produits comme le coton, les arachides, le café, le riz et le sucre?

N'y aurait-il pas possibilité de s'entendre et d'établir des priorités respectives afin d'adopter une position commune, malgré la diversité de nos produits afin de préserver nos offices de commercialisation et d'assurer des prix équitables à nos producteurs?

J'aimerais vous faire remarquer, monsieur le Président, qu'il y a une soixante de sénateurs américains et plus qui ont signé une pétition en ce sens au Congrès américain. On a eu dernièrement ici, il y a environ trois semaines, des sénateurs et des députés français qui sont venus voir ce qui se passe dans le domaine de la commercialisation, du contingentement et ce qu'on fait de la gestion de l'offre, ici, au Canada.

J'aimerais recevoir une réponse à ma question.

[Traduction]

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas ménagé

ses peines au cours des négociations du GATT pour respecter ses engagements de longue date envers l'industrie agro-alimentaire du Canada.

Tous les députés seront d'accord pour dire qu'il faut une fin heureuse à l'Uruguay Round pour l'industrie agricole du Canada. Nos céréaliculteurs ont subi pendant des années une guerre des subventions qui les a réduits à demander un prix dérisoire. Les producteurs soumis à la gestion de l'offre ont vu les quotas d'importation sur la crème glacée et le yogourt déclarés non réglementaires en vertu du règlement actuel du GATT.

Les représentants de ce secteur nous ont signifié clairement que le statu quo n'était pas acceptable, et le gouvernement et l'industrie ont adopté une position équilibrée pour le Canada dans les négociations du GATT. Cette position n'a pas changé.

Malheureusement, les négociations ont piétiné en raison d'un désaccord entre les États-Unis et la Communauté européenne. La position du Canada dans les négociations n'est pas le problème; la modifier ne serait pas une solution. Dans l'état actuel des choses, le Canada poursuivra fermement ses objectifs de négociation et collaborera avec les autres instances pour couronner de succès les négociations commerciales multilatérales.

Des consultations récentes menées auprès de l'industrie et des provinces ont permis de constater que la position que le Canada a continué de défendre remporte toujours l'appui des intéressés. Le projet d'entente que M. Arthur Dunkel a proposé en décembre assurerait de meilleures conditions d'accès aux marchés étrangers.

Comme d'autres pays, le Canada a accepté la proposition Dunkel pour pouvoir poursuivre les négociations. Nous avons cependant été déçus qu'elle n'exige pas le renforcement et la clarification de l'article XI, cette disposition de l'accord du GATT qui permet d'imposer à la frontière un contrôle des produits soumis à la gestion de l'offre.

Je précise cependant que le Canada considère cette proposition comme une base de négociation, et non comme un accord final. Le Canada continue de réclamer le renforcement et la clarification de l'article XI, à mesure que les négociations avancent.

Les représentants du gouvernement et de l'industrie ont poursuivi sans relâche les discussions sur la façon dont nous pourrions faire progresser la position du Canada sur cette question. Le premier ministre a soulevé la question avec d'autres chefs de gouvernement, et à plusieurs reprises. Pas plus tard que la semaine dernière, il en a discuté avec le président de la Communauté économique, M. Jacques Delors. De plus, le ministre de l'Agriculture a discuté personnellement avec le secrétaire américain à l'Agriculture, M. Ed Madigan, et avec le commissaire à l'Agriculture de la Communauté européenne, M. Ray McSharry.